



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 9 DECEMBRE 2020

ORDRE DU JOUR

- 1) Appel des membres du Conseil communal
- 2) Approbation de l'ordre du jour de la séance du 9 décembre 2020
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2020
- 4) Informations du Bureau du Conseil communal
- 5) Informations des Commissions et Délégations
- 6) Informations de la Municipalité
- 7) Réponses et suivi de la Municipalité aux questions posées par les Conseillers communaux
- 8) Préavis 07/2020 – Budget 2021
- 9) Préavis municipal 08/2020 relatif à l'adoption des nouveaux statuts de l'Organisation de la Protection civile de Nyon (ORPC)
- 10) Interpellation « chemin des Pins »
- 11) Divers et propositions individuelles

M. Christian Lowe, Président, souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communaux, à la Syndique, aux Conseillers municipaux, à la Madame la Boursière, à Madame la Secrétaire municipale, ainsi qu'au représentant de la presse.

Le public n'est pas autorisé pour cette séance, suite à une interdiction du Conseil d'Etat.

1. APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil communal : sur 49 membres élus, 38 sont présents, 5 excusés et 6 absents

Le Quorum de 26 est atteint. La majorité absolue est fixée à 20

Municipalité : Présente

Huissier : présent

Le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte à 20h20.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2020

Le Président demande s'il y a des demandes de modifications de l'ordre du jour.

Mme la Syndique demande d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

1. Demande de transformer la Commission consultative, ayant travaillé sur les statuts de la nouvelle Association Intercommunale (fusion ASCOT-AJET), en Commission ad hoc pour travailler et rapporter sur le préavis à recevoir début 2021.
2. Consultation du Conseil communal concernant une action d'aide aux commerçants de Commugny, par le biais de bons-valeur, soit par un accord de principe pour un dépassement du budget 2020 soit par un accord pour un préavis à faire voter le 17 mars 2021, sans passer par le processus de renvoi du préavis aux Commissions concernées.

Le Président propose de rajouter ces deux points avant les divers. Ils seront numérotés avec les points 11 et 12 et le « Divers et propositions individuelles » devient le point 13.

L'ordre du jour, modifié, est approuvé à la majorité, avec une abstention.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2020

Une lecture publique du procès-verbal n'est pas demandée.

Le Président demande s'il y a des modifications, des commentaires ou des remarques.

Mme Ditti-Lemoing demande une modification à la page 48 concernant son intervention. « *Mme Ditti-Lemoing demande également ce qu'il en est de l'explication de Mme la Syndique, dans le cas d'une demande de dépassement de crédit, concernant la déchetterie ?* »

Il ne s'agit pas d'une demande de dépassement de crédit, mais dépassement de budget.

M. Hermanjat demande une correction à la page 44, concernant le point sur les panneaux solaires, « Une lecture attentive du prononcé du CDAP,... ». Il s'agit de la CDAP, Cour de droit administratif et public.

Le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2020, avec modifications, est approuvé par 29 pour, 0 contre et 8 abstentions.

4. INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

Le Président informe que le calendrier des séances de 2021 a été distribué et il demande aux conseillers de bien réserver ces dates. La prochaine séance est fixée au 17 mars 2021.

Concernant les élections communales 2021. Un courrier a été transmis à tous les électeurs de la commune la semaine passée. 4 séances de deux heures ont été organisées pour remplacer l'assemblée communale qui a été annulée. Il s'agit de séances par petits groupes pour les personnes intéressées à venir s'informer sur le Conseil communal. La première séance aura lieu le mercredi 16 décembre de 18h00 à 20h00, à la grande salle de Commugny. Trois autres séances sont également prévues, le vendredi 8 janvier 2021 de 18h00 à 20h00, le vendredi 15 janvier 2021 de 18h00 à 20h00 et le dimanche 17 janvier de 17h00 à 19h00.

Le Président demande également à l'assemblée de transmettre cette information aux personnes de leur entourage. Les Conseillers sont la bienvenue à ces séances, pour discuter avec le Bureau, mais surtout pour parler aux personnes intéressées.

Il rajoute que la liste d'Entente pour le Conseil communal est disponible après la séance, pour les conseillers voulant s'inscrire pour une nouvelle législature. Cette liste sera également à disposition au greffe communal à partir de demain.

Le Bureau espère avoir au minimum 65 personnes sur la liste (50 conseillers + 15 viennent-ensuite).

Le Président informe que le Bureau a choisi d'organiser la liste d'Entente suivant la méthode utilisée préalablement, à savoir les conseillers sortants seront inscrits dans la première partie de la liste et les nouveaux candidats dans la deuxième partie. Pour chaque partie, un tirage au sort sera effectué pour établir l'ordre des candidats.

Il rappelle que chaque citoyen de la Commune peut déposer une liste avec un titre différent que celle proposée par le Bureau et la déposer. Cela concerne les candidatures pour le Conseil communal et la Municipalité.

M. Schuler demande si pour la Municipalité, il s'agit du même principe que pour le Conseil communal.

Le Président répond que oui. Les formulaires sont relativement identiques. Il s'agit d'un système majoritaire. Chacun peut faire une liste, avec un nombre de personnes souhaité. Le mandataire de la liste doit également remplir d'autres formulaires complémentaires. Tout sera disponible sur le site de la Commune.

Les listes doivent être déposées en personne au greffe de la Commune, entre le 11 et le 18 janvier 2021 à midi.

M. Künzler demande ce qu'il en est des parrains mentionnés dans la communication.

Le Président répond que les parrains sont nécessaires pour le dépôt des listes, mais pas pour les candidats. Chaque liste a besoin de 3 parrains.

Finalement, le Président annonce que le Bureau a préparé une petite surprise à l'attention des conseillers, après la séance.

5. INFORMATIONS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

ARSCO

Mme Decurnex-Gonzalez informe, en tant que membre de la Commission des finances, avoir assisté à la séance ARSCO du mercredi 4 novembre 2020.

Elle rapporte les éléments discutés lors de cette séance :

Présentation du budget de fonctionnement

Sans commentaires particuliers.

Présentation générale de M. Trotti, Président d'ARSCO

M. Trotti a expliqué qu'ARSCO voulait être plus visible. Ils veulent améliorer leur communication. Ils ont de ce fait un nouveau logo et ont créé une page Facebook. Toutes les informations sont également disponibles sur le site www.arsco.ch.

M. Trotti est revenu sur les différentes étapes vécues pendant le confinement et a expliqué le travail effectué en lien avec les mesures sanitaires à mettre en place. Ils ont dû faire appel à des étudiants, puis à des entreprises externes pour assurer les nettoyages supplémentaires liés au Covid. Cela a eu un impact financier d'environ CHF 68'000.—.

Principaux travaux effectués cette année

- Pour les Rojalets : déménagement de la ludothèque, création d'une cellule de réfrigération dans les cuisines.
- Pour Necker : remise en état des dalles sous le préau.

Gros travaux prévus pour 2021

Pour Necker :

- Transformation d'une ancienne salle d'économie familiale en salle de conférence.
- Installation d'un « espace sportif couvert » temporaire en attendant la construction d'une nouvelle salle de gym (projet en parallèle). Les coûts sont estimés entre CHF 300'000.-- et CHF 500'000.--.
- Entretien des douches dans les vestiaires de gym et changement de l'ascenseur (CHF 65'000.--).

« L'espace sportif couvert » sera opérationnel à la rentrée 2021. ARSCO doit pallier au manque de salles disponibles et se retrouve dans l'obligation de construire ce « bâtiment » provisoire. La nouvelle salle de conférence, ainsi que le bâtiment sportif seront présentés sous forme de préavis et ne figurent pas dans le budget de fonctionnement.

Projet piscine-patinoire

Ce point a été discuté avec Mme Emery qui a fait un petit historique. 1^{er} dépôt de demande d'autorisation en 2014, 2^e dépôt en 2017.

Le 24 septembre 2020, une audience a eu lieu sur place avec le juge, les opposants, ARSCO, les services cantonaux, les avocats. Un point devait être fait sur les dernières demandes de modifications et les désaccords qui subsistaient. ARSCO a le sentiment que la réunion a été positive et plutôt en leur faveur. Une nouvelle demande des opposants a été faite pour isoler les bandes latérales de la patinoire. Le devis demandé par ARSCO s'élève à CHF 40'000.--.

Un dernier délai a été fixé pour les opposants au 13 novembre 2020. ARSCO a l'espoir qu'un jugement sera rendu avant Noël. Il est cependant toujours possible que les opposants fassent recours au niveau fédéral, mais ARSCO est confiant.

D'après Mme Emery, les frais d'avocats et autres honoraires s'élèvent à CHF 250'000.--.

Elle a expliqué que les calculs devront être refaits, mais qu'au final, certains travaux prévus initialement ont pu être modifiés :

- Le chauffage (avec forage) a été remplacé par le chauffage mis en place par les SITSE.
- Plus de subventions seront perçues du service des sports.

- Les taux d'intérêts sont plus bas (fixés à 3 % au début du projet).

Mme Emery pense que cela va s'équilibrer.

Système de contrôle interne (SCI)

Ce système a été mis en place depuis 2-3 ans. Afin d'avoir un meilleur suivi des procédures. Tout est mis par écrit, contrôlé et signé. Le but est de gérer au mieux l'aspect administratif et financier. Les explications sont sur le site d'ARSCO.

SITSE

Mme Ansermet informe que la dernière séance du Conseil intercommunal a eu lieu le jeudi 12 novembre 2020, à la salle communale de Chavannes-de-Bogis.

M. Braun a été élu à la Commission des travaux, pour représenter notre commune.

La reprise de la gestion et de l'entretien des cours d'eau, considérés comme des collecteurs à ciel ouvert, a été confirmée pour 2021.

Les préavis numéros 211 à 217 ont été acceptés. Cela concernait le budget 2021, ainsi que diverses demandes de crédits pour le remplacement des pompes de la STAP de Commugny et la modification de l'appareillage de cette STAP.

Le Conseil intercommunal a également validé des travaux de remplacement de conduites d'eau, de renforcement du réseau d'eau potable, de mise aux normes de certains réseaux de collecteurs à Bogis-Bossey, Founex, Mies et deux demandes de crédits, concernant le chantier sur la traversée de la localité de Coppet, conduites d'eau sous pression et remise à niveau du réseau d'assainissement.

Le chantier de la traversée du village impactera significativement le trafic dans notre région, dès mars 2021 et ceci sur de longs mois.

Commission des routes

Mme Ansermet continue en tant que représentante de la Commission des routes et demande quel sera l'impact du chantier des SITSE sur les travaux envisagés sur la route de Divonne (de notre commune). Pour rappel, le préavis devait être voté en mars 2020 pour un début des travaux durant l'été. La séance du Conseil ayant été annulée, l'objet a été adopté en juin. Les travaux n'ont toujours pas commencé. D'après les dernières informations reçues, ils sont prévus pour le printemps 2021, en même temps que ceux de Coppet.

Elle continue avec un deuxième point, concernant l'obligation de l'assainissement du bruit des routes, fixé dans l'OPB (Ordonnance pour la protection du bruit). Le délai initial pour l'exécution des études et des travaux, ainsi que pour les subventions fédérales, était fixé au 31 mars 2018 et a été prolongé au 31 décembre 2022.

Au rythme où avance les projets et les chantiers de notre commune, Mme Ansermet demande si on peut réellement envisager de respecter ces délais pour les mises en conformité qu'il reste à effectuer ? Et quels sont les délais qui peuvent être transmis ce soir ?

M. Golay répond que le chantier de la RC2B sera coordonné, au point de vue délais, avec les travaux de Coppet et les mises en route et la mise en œuvre des déviations sont prévues et seront organisées par la DGMR.

Pour les phonos absorbants, les travaux prévus au printemps 2021 concernent la fin de la RC2B. De plus, il est prévu de présenter un préavis pour le carrefour de la route de Genève jusqu'à la laiterie. La Municipalité est dans les délais. M. Golay fera une confirmation par écrit.

Projet de nouvelle association intercommunal pour l'enfance et la jeunesse de Terre-Sainte

Mme Ansermet informe que la Commission consultative et toutes les Commissions intercommunales (AJET et ASCOT) ont eu une présentation « Zoom » du projet, le 10 novembre dernier. La présentation de cette nouvelle association intercommunale a été faite par Mesdames Kunz, Breda et Emery. Celle-ci était très claire et complète.

Mme Ansermet fait un petit historique de cette nouvelle association :

- Automne 2019, rencontres entre le Codir d'AJET et ASCOT, avec la nouvelle Association Enfance et Jeunesse à Rolle, qui a regroupé le scolaire et l'accueil de jour en 2016.
- Février 2020, présentation du projet aux 9 Municipalités de Terre-Sainte.

- Entre mars et août 2020, rencontre avec la préfecture et le service des communes, travail avec le boursier pour la fusion des deux comptabilités, aide d'une consultante en ressources humaines pour les aspects organisationnels et liés au personnel.
- Fin septembre 2020, présentation de l'étude de faisabilité à toutes les Municipalités.
- 10 novembre 2020, séance de présentation du projet aux Commissions consultatives.

Les objectifs de ce regroupement sont :

- Amélioration du service à la population.
- Regrouper deux entités qui collaborent étroitement et qui ont des points interconnectés (transports scolaires, devoirs surveillés, etc.).
- Une gouvernance commune, claire et efficiente.

Mme Ansermet indique qu'une présentation des statuts a été faite, tirés des statuts de l'AJET et de ceux de l'ASCOT. Un excellent travail a été fourni et les statuts ont été validés d'un point de vue juridique. Un passage en revue des principaux changements a été fait, puis notre Commission consultative a rédigé des commentaires et des questions qui ont été adressés au Codir d'ASCOT et d'AJET.

L'entrée en vigueur de cette nouvelle association se fera dans un délai assez court. Un préavis devra être accepté par toutes les communes au printemps prochain et la mise en vigueur se fera pour la nouvelle législature.

La Commission consultative déplore le peu d'informations transmises par la Municipalité et le fait de parler de fusion, alors qu'il s'agit de la création d'une nouvelle association.

AJET

Mme Dittli-Lemoing informe que le Conseil intercommunal de l'AJET a été convoqué à une séance le jeudi 19 novembre à Tannay.

Le budget global est en augmentation de 5.5 % par rapport à l'exercice précédent.

Pour Commugny, avec 2935 habitants au 31.12.2019, le montant total s'élève à CHF 780'936,38, soit CHF 266.08 par habitant.

ASCOT

Mme Dittli-Lemoing poursuit avec le Conseil intercommunal de l'ASCOT, dont la séance a été tenue le mercredi 25 novembre 2020 au Théâtre du collège des Rojalets.

Lors de cette assemblée, une présentation du projet « Lift » a été faite par Mme Lorenzini, responsable pour Terre-Sainte. Mme Dittli-Lemoing indique que des flyers sont à disposition pour les personnes intéressées.

Ce projet, né en 2006, est un projet national visant à diminuer les risques de non-insertion professionnelle des jeunes, en fin de scolarité obligatoire. Cette démarche a pour objectif de faire prendre conscience aux jeunes, que les acquis scolaires sont importants pour leur avenir et leur future vie professionnelle.

Quelques entreprises ont déjà pris des jeunes, en dehors du temps scolaire. Il s'agit d'un engagement volontaire et les jeunes sont payés de CHF 5.- à CHF 8.- franc de l'heure.

Exemple d'entreprises faisant travailler ces jeunes : le Chantier naval à Mies, Fantasia fleurs à Coppet et les communes de Mies, Coppet et Founex.

Mme Dittli-Lemoing demande à la Municipalité si elle serait intéressée à engager des jeunes en rapport avec le projet « Lift » ?

Mme la Syndique répond que le projet « Lift » a été lancé dans le cadre du CESCOT. Elle propose d'en reparler avec la Municipalité.

Mme Dittli-Lemoing lit les remarques faites par la Commission de gestion dans leur rapport sur le budget 2021, concernant ARSCO.

Elle indique qu'elle ne comprend pas la fonction du Conseil intercommunal, car ARSCO décide de tout et ne demande pas l'avis Conseil. De plus, elle rajoute que le Président d'ARSCO vient toujours de Coppet.

Mme Dittli-Lemoing communique les chiffres pour Commugny : pour le primaire le montant s'élève à CHF 961'450.10 et pour le secondaire CHF 850'141.80, soit un total de CHF 1'811'591.90. Le prix par habitant s'élève à CHF 617.24 (en baisse par rapport au budget 2020, CHF 631.05).

M. De la Fuente rajoute, concernant l'ASCOT, que la subvention pour les repas va être diminuée de CHF 4.20 à CHF 3.--. Les parents paieront la différence.

Commission ad hoc « Chemin des Pins »

M. Rodieux relate les différents échanges et obstacles rencontrés par la Commission pour trouver une approche directe et efficace au problème, celle proposée en juin n'étant pas possible.

Il indique que le Président a conseillé la Commission ad hoc, sur trois possibilités de solution, concernant la problématique du Chemin des Pins :

1. Dépôt d'une interpellation de la Municipalité sur ce thème, mais en tant que membre du Conseil et non en tant que Commission ad hoc.
2. Dépôt d'une résolution, également en tant que membres du Conseil, reprenant les points de l'interpellation, résolution qui sera soumise ultérieurement.
3. Envoi de la lettre prévue initialement, mais au titre de citoyen et après adaptation, lettre qui ne sera donc pas soumise au Conseil.

M. Rodieux rajoute que ce dernier point, selon lequel le statut de citoyen lambda confère plus de possibilités d'action que celui de membre d'un législatif communal, est laissée à l'appréciation de chacun.

Le Président explique les étapes suivies depuis Juin sur ce dossier et indique avoir en effet recommandé une interpellation. Après la réponse de la Municipalité à une interpellation, tout conseiller peut déposer une résolution. Une résolution est une proposition faite au Conseil et si ce dernier décide de voter cette résolution, elle représente une déclaration politique du Conseil. Cette résolution peut exprimer un soutien pour une décision ou un projet municipal, ou au contraire l'expression d'une opinion négative du Conseil sur un projet, mais la résolution doit toujours faire suite à la réponse à une interpellation. La résolution peut être discutée immédiatement ou ultérieurement.

Si les membres de la Commission proposent une résolution, les membres du Conseil pourront également proposer des amendements avant de la voter.

Dès que la résolution est votée elle peut être considérée comme une opinion de l'assemblée. Comme expliqué à la Commission ad hoc, un conseiller peut, par la suite, écrire une lettre en tant que citoyen et prendre la résolution comme témoignage de l'opinion du conseil.

M. Schuler demande ce qu'il en est pour la suite ce soir ?

Le Président répond que ce point est à l'ordre du jour.

6. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Le Président passe la parole à Mme la Syndique.

Mme la Syndique informe que la séance des Syndics du District a été annulée.

Ressources Humaines

Elle indique que suite au départ ce printemps de M. Jérôme Ischi dans une autre commune, le poste d'adjoint administratif a été repris par M. Mathieu Palma.

Projet piscine-patinoire

Elle signale ne pas avoir plus d'informations récentes à transmettre, suite à la dernière séance du Conseil d'administration. Le délai annoncé pour le dépôt des derniers arguments était fixé au 13 novembre, mais il n'y aura sûrement rien avant Noël. Le Conseil sera tenu au courant de la suite.

SOS Communes

Mme la Syndique informe avoir reçu une information sur les réponses du Conseil d'Etat, suite à l'interpellation de Mme Jaccoud, Députée. Il en ressort qu'il est strictement interdit aux municipalités et aux conseils communaux, en tant qu'organes, de porter ce projet et de le soutenir financièrement. Le montant voté en séance ne peut pas être donné. Toutefois, comme simple citoyen, l'initiative SOS Communes peut être soutenue. Elle rajoute que les coordonnées des députés à l'origine de ce projet, Mme Byrne Garelli et M. Romanens, sont à disposition.

Facture sociale

Elle informe que certaines communes ont fait recours, d'un point de vue légal, contre le dernier acompte de la facture sociale. Commugny ne fait pas partie de ces communes, mais les soutient moralement. La Municipalité de Coppet a prévu un préavis dans sa prochaine séance pour demander l'autorisation au Conseil de plaider sur ce sujet.

Infrastructures

M. Golay informe que l'arbre a été planté devant l'église.

Déchetterie

Il poursuit en montrant l'évolution des tonnages de la déchetterie pour 2018-2019. Les totaux ne sont pas mentionnés.

- Le carton et papier représentent une différence de 350 tonnes.
- Le plastique augmente de presque 100 %.
- Les déchets verts sont stables.

Le nombre de tonnes de 2018 à 2019 a passé de 1707 à 1840 tonnes, soit une augmentation de 8%.

En 2018, 66'778 voitures se sont rendues à la déchetterie et 70220 en 2019, ce qui représente une augmentation de passages de 6 %.

Révision PGA

M. Hermanjat annonce que le relevé des lisères forestières doit être effectué. Il s'agit d'une opération obligatoire qui devra être réalisée début 2021. Tous les propriétaires seront avisés par un courrier explicatif. L'avantage pour les propriétaires est qu'ils n'auront plus besoin de passer par le biais d'un géomètre pour le relevé de lisière forestière.

Aménagement du territoire

La première séance avec la Commission d'aménagement du territoire est en préparation pour début 2021.

Dangers naturels

Une demande de crédit complémentaire sera faite pour des études demandées par le Canton, concernant les dangers naturels et les dangers d'infrastructures. Des demandes d'offres sont en cours.

Décorations de Noël

M. Hermanjat indique que pour cette année, la politique de décoration du village a changé. La maison de commune est illuminée en rouge et les décorations des fontaines n'ont pas pu être faites.

Projet de nouvelle association intercommunal pour l'enfance et la jeunesse de Terre-Sainte

M. Maillebiau annonce que le nom retenu pour la nouvelle association est APEJ, Association pour l'Enfance et la Jeunesse.

Sécurité

M. Schaub indique que le taux de délinquance à Commugny a baissé depuis mars.

La présence des SDS, avec des véhicule sérigraphiés, a été augmentée, en complément de celle de la police et gardes-frontière.

Calendrier 2021

Il informe que le calendrier sortira ces prochains jours.

Déchetterie

En complément des chiffres donnés par M. Golay, concernant le tonnage des déchets, M. Schaub indique, avoir été plus loin dans l'analyse en collaboration avec Tridec et M. Mendicino. Ces informations paraîtront dans le prochain Commugnycation. Il s'agit par exemple des statistiques de tonnage par personne. Cela donne une image un peu plus précise que le tableau de M. Golay. Il rajoute que de grands efforts ont été faits dans notre commune.

7. RÉPONSES ET SUIVI DE LA MUNICIPALITÉ AUX QUESTIONS POSÉES PAR LES CONSEILLERS COMMUNAUX

Le Président passe la parole à Mme la Syndique.

Au sujet de la Commission de naturalisation, Mme la Syndique signale que le retard sur les dernières vacances sera réglé avant Noël. Une séance aura lieu au début de l'année 2021, pour faire le point sur le dernier travail à accomplir.

Concernant la question d'un dépôt de préavis pour dépassement budgétaire par rapport à la déchetterie par exemple, elle indique qu'aucune commune ne passe de préavis après-coup pour voter les dépassements, étant donné que c'est toujours en cours. Il y a deux problèmes : les dépenses exceptionnelles et celles des manques à gagner.

La préfecture a proposé aux différentes communes, avec lesquelles la Municipalité a également échangé, d'expliquer clairement ces dépassements dans les comptes 2020 au printemps prochain.

Mme la Syndique poursuit avec une information sur des préavis présentés par des communes, en relation avec le Covid-19. Ceux-ci concernaient plutôt des demandes de soutiens pour la culture ou pour les commerçants. Ces dépôts de préavis ont été faits pour des dépenses postérieures.

Concernant encore le Covid-19, certains chiffres avaient été annoncés lors d'une précédente séance. Au début décembre, le dépassement budgétaire, tous postes confondus, s'élève à CHF 267'000.--.

Mme la Syndique n'espère pas l'arrivée d'une 3ème vague : la situation est presque plus compliquée à gérer actuellement qu'au printemps.

M. Hermanjat donne une information, concernant la cabane en lisière de forêt. Une première visite après travaux a été faite avec l'inspecteur forestier, sans le propriétaire.

Comme stipulé dans un courrier de l'inspecteur forestier, au propriétaire, ce dernier sera invité à une rencontre sur place, une fois les travaux terminés, afin de contrôler ligne par ligne si les points imposés par le service des forêts ont bien été respectés. De plus, concernant l'éventuel agrandissement de la poutre et après comparaison, celle-ci est identique.

M. Braun demande si une mise à l'enquête avait été faite, à l'époque, pour la construction de cette cabane ?

M. Hermanjat répond qu'il n'y avait pas de procédures de permis de construire à l'époque.

8. PREAVIS 07/2020 – BUDGET 2021

L'assemblée accepte à l'unanimité d'accorder la parole à Mme Natacha Riccio, Boursière communale.

M. Weisskopf lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Mme la Syndique apporte un complément d'informations, par rapport à ce qui a été transmis.

Compte 110.3650 – Aides, dons et participations

La Municipalité a de nouveau rencontré une délégation du comité de l'Amicale des pompiers. Il a été convenu de fractionner le versement, CHF 20'000.— cette année et CHF 10'000.— l'année suivante.

Compte 150.3172 – Animations, manifestations

Compte non alimenté pour 2021, à revoir l'année prochain pour le budget 2022, en fonction de l'évolution de la situation pandémique.

Compte 150.3653 – LEM communale

Ce compte a été créé pour des questions de meilleure visibilité. Concerne le soutien aux études musicales, comptabilisé auparavant dans le compte 150.3172.

Compte 230.4809 – Prélèvement sur autres provisions

Prélèvement de CHF 500'000.-- dans la réserve pour risques financiers (compte 9282.03). Ceci avait été discuté avec la Commission des finances et le Conseil. Ce genre de prélèvement, dans le cadre du budget, n'est pas usuel. Toutefois, la situation exceptionnelle, liée au Covid-19, est un argument qui permet cette démarche, habituellement faite lors du bouclage des comptes.

Compte 355.3010 – traitement du personnel (bâtiments communaux)

Augmentation liée à une ventilation différente des salaires des « jobs d'été ».

Compte 430.3010 – traitement du personnel (routes et chemins)

Diminution des ETP (équivalent temps-plein total), de 4.1 à 3.6. Un poste a été supprimé. 2 collaborateurs passent respectivement l'un de 50% à 100 % et l'autre de 80% à 100%. Les postes mixtes, entre déchetterie et voirie, ne sont pas adaptés aux besoins de la Commune et présentent des inconvénients.

430 – routes et chemins

M. Golay apporte une précision sur les modifications de traitement du personnel de la voirie. Cela représente une diminution de CHF 47'000.— par rapport au budget 2020. Sur l'ensemble du groupe 430, il y a une diminution de CHF 95'000.--.

450 - ordures ménagères

Augmentation de la participation à la déchetterie intercommunale (compte 450.35262) de CHF 18'000.--.

451 – déchetterie intercommunale

Augmentation de CHF 15'000.--, par rapport au budget 2020, due entre autres à la hausse des honoraires et frais d'expertises (compte 451.3185) de CHF 18'000.--, liée à la relance obligatoire du Marché public pour le transport de déchets, pour 2021.

Diminution des rétrocessions sur l'élimination des déchets de CHF 14'000.—. Le papier n'est plus rémunéré.

650 – défense contre l'incendie

Augmentation de CHF 13'000.--, due à la participation à l'Entente intercommunale pour le SDIS, pour un grand service sur un véhicule à bras élévateur.

Mme la Syndique présente et commente le budget par nature sous forme de tableaux « Powerpoint », qui reprend les éléments du document du budget.

Evolution des comptes et budgets de 2017 à 2021

La marge d'autofinancement est actuellement négative et à surveiller. Même si la situation actuelle n'est pas satisfaisante, ce n'est pas encore une situation de péril pour la Commune.

Prévision d'investissements 2021-2025

Au niveau du plan des circulations, le montant habituel a été maintenu.

M. Golay rajoute que l'éclairage public est confirmé.

M. Broeksmit demande à quoi correspondent les CHF 1'000'000.— de chauffage central, prévus pour 2023 ?

M. Hermanjat répond que deux chaudières hors-normes doivent être changées à fin 2022. Il s'agira de changer le chauffage de la maison de commune, indépendamment du centre scolaire, et de partir sur des sondes géothermiques avec pompes à chaleur.

Mme la Syndique reprend la présentation du budget.

En résumé :

- Le budget de fonctionnement présente un excédent de charges de 1'583'000 francs qui inclus le prélèvement sur le compte financier de réserve mentionné.
- Le taux d'impôt reste fixé à 55.5.
- Les charges péréquatives baissent de 1'600'000 par rapport budget 2020.

Mme la Syndique apporte un complément à sa présentation, en comparant le budget de Commugny, par rapport à d'autres communes à peu près équivalentes, dont Coppet, Founex, Arzier et St-Cergue. La comparaison est difficile, étant donné les particularités de chaque commune.

Comparaison et proportions de certains éléments du Budget 2021					
	Commugny	Coppet	Founex	Arzier	St-Cergue
Budget 2021	CHF 21'243'500.-	Pas communiqué	Pas communiqué	Pas communiqué	Pas communiqué
Autorités et personnel	9,32 %	10,29 %	10,59 %	13,23 %	12,26 %
Biens, services et marchandises	10,94 %	9,49 %	15,95 %	19,12 %	22,65 %
Impôts	CHF 15'610'000.-	CHF 22'254'000.-	CHF 23'449'200.-	CHF 12'259'500.-	CHF 7'006'000.-

M. Weisskopf demande s'il est possible de parler de la planification financière annexée au préavis ?

Mme la Syndique commente le document mentionné par M. Weisskopf, elle indique que l'exercice de la planification financière a été fait avec les chiffres réels de 2019 et des projections pour les années suivantes.

Pour 2021, au niveau des recettes d'investissements, par rapport aux deux années précédentes, le montant est à 0. Il n'y a pas de projection et aucune visibilité sur des subsides octroyés sur certains projets. Le canton n'entrant en matière qu'après paiement des factures.

Concernant la marge d'autofinancement, celle-ci est franchement négative.

Mme la Syndique présente un tableau permettant de comprendre la manière dont est calculée la marge d'autofinancement.

M. Schuler demande quelles sont les conclusions à tirer et quel est le message de la Municipalité par rapport à ce tableau ?

Mme la Syndique répond que le but de la planification financière est de comprendre le niveau d'endettement et des projections en termes de dépenses d'investissement et de recettes, pour déterminer l'évolution de la situation financière de la commune (gardant un taux d'impôt de 55.5), en fonction du tableau d'investissements présenté ultérieurement.

Le but est de rester dans les normes du plafond d'endettement voté en début de législature et aussi d'un point de vue légal. Cette année, avec le maintien du taux d'impôt à 55,5 et la situation actuelle liée au Covid-19, il est difficile de se projeter.

M. Schuler demande ce que nous devons conclure de ce tableau d'autofinancement, à part que tout est incertain ?

Mme la Syndique répond que la situation actuelle, avec la marge d'autofinancement, n'est pas satisfaisante. Comme mentionné au moment du vote du taux d'impôt, il faudra surveiller tout cela, dans le cadre des rentrées fiscales et de la composition du budget de l'année prochaine.

Si on veut éviter de s'endetter pour faire fonctionner le ménage communal, il faudra sans doute augmenter les impôts à terme.

M. Schuler indique que les explications fournies ne permettent pas de comprendre si la situation est pire ou meilleure ?

Mme la Syndique répond que la marge d'autofinancement doit normalement être proche ou supérieure à 0. Lorsqu'elle est négative, ce n'est pas bon.

M. Schuler demande quand la marche d'autofinancement a été positive pour la dernière fois pour Commugny ?

Mme la Syndique indique que c'était en 2017.

M. Schuler remarque que les documents présentés par la Syndique auraient dû être distribués aux Conseillers et surtout à la Commission des finances. Ils devraient être considérés comme non-présentés, car illisibles.

Il rajoute que la seule chose à laquelle le Conseil peut se fier est ce que la Commission des finances a présenté. Aucune conclusion ne peut être tirée de la présentation de ce soir. L'année prochaine sera peut-être meilleure, mais les décisions doivent être prise aujourd'hui. Il rajoute ne pas être confortable avec la manière dont ces tableaux ont été présentés et commentés.

Il affirme avoir passé les 5 dernières années à suggérer de préparer les séances du budget avec la Commission des finances. Les explications reçues sont insuffisantes pour que le Conseil communal puisse comprendre ce qui est présenté. De ce fait, la seule base existante pour être valablement votée, est, à son avis, la recommandation de la Commission des finances.

Mme la Syndique signale que certaines informations présentées à cette séance, en effet, n'ont pas été présentées avant la séance à la Commission des finances. Elle prend note des attentes de M. Schuler et rajoute que tant pour les comptes que pour le budget, elle veillera à ce que le Conseil reçoive les documents projetés.

M. Künzler revient sur le budget 2021 et remarque que le déficit est assez conséquent, CHF 1'583'000.--. Il demande à la Commission des finances, de préciser le montant des réserves, mentionné dans le premier paragraphe de la conclusion de leur rapport ?

M. Weisskopf répond que les réserves sont d'environ 3 millions. Il rajoute que la Boursière, Mme Riccio, connaît les chiffres exacts.

M. Schuler rajoute que la perspective prise par la Commission des finances, tant par rapport au point d'impôt qu'au budget, est basée essentiellement sur deux choses. La première est qu'il s'agissait d'une année

exceptionnelle liée au Covid-19, ce qui va imposer des circonstances économiques et financières difficiles pour la plupart des entreprises et des individus. La Commission a jugé, lors de la recommandation du point d'impôt, qu'il était inapproprié de ponctionner de manière supplémentaire le peu d'entreprises de la Commune et les nombreux contribuables de Commugny.

Le deuxième point est que la Commission des finances était consciente que ce choix allait augmenter le déficit de 2021. La santé financière de la Commune, qui fait partie des 10 % les plus riches du Canton lui permet de prendre un risque supplémentaire sur le déficit et le financement de la Commune à l'avenir. Par rapport à la majorité des communes vaudoises, la situation de Commugny est meilleure. L'intérêt était de donner de l'air aux contribuables qui vont affronter une situation économiquement difficile. La Commission pense que les défis posés par le Covid-19 sont temporaires et qu'il est extrêmement raisonnable de penser que d'ici 2022, les choses iront mieux.

M. Schuler rajoute que beaucoup de raisons objectives permettent de croire que la commune a les moyens de prendre les décisions qui ont été prises. Indépendamment des chiffres, la Commission des finances est à l'aise avec la position prise et des recherches faites par leurs membres pour définir cette position.

M. Weisskopf rajoute que suite à la diminution du point d'impôt, la Commune a payé CHF 1,5 millions de moins au Canton pour la facture sociale.

Cette tendance pourrait se confirmer. Les charges du Canton vont diminuer. De plus, le Canton va progressivement reprendre les charges sociales. Il a espoir que SOS Communes passe et que toutes les charges sociales aillent au Canton.

Vue la situation exceptionnelle de Commugny, sans dette, la Commune a fait un emprunt de 3 millions cette année, tout en ayant 3 millions à la Banque Cantonale et sur le Compte postal, ceci sur recommandation de la Commission des finances. L'argent n'étant actuellement pas cher, ils ont recommandé un emprunt, plutôt qu'une augmentation d'impôts. Il faudra 2 ou 3 ans pour voir comment la situation évolue avec renégociation de la facture sociale et la péréquation.

Mme Riccio, Boursière, indique que le fond de réserve est de CHF 3,5 millions et les liquidités de 4 millions, y compris les 3 millions d'emprunt.

En reprenant la planification financière, même si CHF 16 millions doivent être empruntés pour les futurs investissements, la situation reste saine pour une commune comme Commugny. La trésorerie est de CHF 4 millions, mais des emprunts devront être faits pour les futurs investissements.

La seule manière d'améliorer la marge d'autofinancement à terme sera d'augmenter les impôts.

Normalement la marge d'autofinancement devrait se situer au minimum au montant des amortissements.

M. Schuler demande quels critères définissent une commune saine ?

Mme Riccio répond qu'elle se base sur les pourcentages du Canton par rapport à la quotité de dette brute. Selon le tableau de la planification financière, avec environ CHF 17 millions d'emprunt, celle-ci serait à 82,61 % en 2025. Cela est raisonnable jusqu'à 100 % d'endettement. A 250 % d'endettement la situation est mauvaise. Par rapport aux pourcentages fournis par le Canton, la Commune est dans une situation saine.

M. Schuler revient sur le point de la Commission des finances, par rapport à son objection à l'augmentation du point d'impôt. La Commune est à 3 ou 4 ans d'arriver où se trouve la majorité des communes. Dans ce contexte, cela n'avait aucun sens d'augmenter les impôts pour équilibrer le budget.

Le Grand Conseil vise à corriger le tir, avec la reprise de la facture sociale par le Canton.

Le point que nous pouvons influencer est l'équilibre du ménage communal qui continue à augmenter, par une inflation continuelle des charges du personnel.

Nous discutons sur les choses que nous ne pouvons pas changer, mais n'agissons pas sur les dépenses sur lesquelles nous avons le contrôle. M. Schuler conclue en indiquant que cela restera une grande critique qu'il a à l'égard de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée.

Le préavis Municipal 07/2020 est accepté par 32 pour et 0 contre et 5 abstentions.

9. PREAVIS MUNICIPAL 08/2020 RELATIF A L'ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'ORGANISATION DE LA PROTECTION CIVILE DE NYON (ORPC)

Le Président rappelle que la Commission ad hoc avait déjà travaillé sur ces statuts et rendu un rapport en 2018. Après approbation au niveau cantonal, le vote doit être fait sur les statuts finalisés. La parole est donnée à M. Schaub.

M. Schaub indique que ces statuts sont passés par beaucoup d'institutions, dont une Commission intercommunale ad hoc. Des séances d'informations ont eu lieu et des réponses données par le CODIR aux différentes communes. Les membres de la Commission ad hoc consultative ont participé à ces séances. Ils ont rendu leur rapport et statué en fonction d'un préavis type du Canton.

M. Clerc lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

Le préavis Municipal 08/2020 est accepté par 36 pour, 0 contre et 1 abstention.

10.INTERPELLATION « CHEMIN DES PINS »

Le Président demande si la Municipalité a une réponse à cette interpellation.

M. Golay donne les réponses suivantes :

Interpellation point 1

Le montant engagés ces 10 dernières années a été de CHF 14'659.- en 2012, rien entre 2013 et 2016, CHF 5'400.- en 2017 et CHF 4'900.- en 2018. Soit un total sur 8 ans de CHF 25'009.-.

Interpellation point 2

Les interlocuteurs ayant participé de façon régulière aux discussions sont les Municipalités de Chavannes-de-Bogis et de Commugny, Région de Nyon, la DGMR et le Centre Manor Chavannes.

L'initiateur depuis le début en 2012 dépendait des étapes en cours. M. Golay a cru comprendre que Région de Nyon était l'organisateur de l'ensemble. Le tout était parti de la mise en place du programme régional de réorganisation des transports publics. La ligne 810 desservait le Centre Manor Chavannes, jusqu'en décembre 2012. Après étude du réseau régional, il a finalement été acté par les communes et la DGMR, que la ligne 814 desservirait le secteur via la jonction Coppet et la route cantonale.

On peut raisonnablement présumer que l'initiateur était Région de Nyon. Commugny y a participé dès le départ.

Interpellation point 3

M. Golay répond que oui, le développement de la mobilité douce dans notre commune est une préoccupation réelle.

Il répond également que oui, le chemin des Pins est le seul accès en mobilité douce au Centre Manor Chavannes.

Interpellation point 4

M. Golay indique que oui, la préservation d'une zone de verdure, avec sa faune et sa flore, est une priorité pour la Municipalité, comme partout ailleurs. Il y a toute une zone le long de la lisière de forêt. Il s'agit d'une préoccupation permanente.

Concernant la deuxième question de ce point, il répond que oui, Commugny est sur un axe de transit important et inévitable. La zone agricole, dont la première vocation est d'être dédiée à l'agriculture, est effectivement un espace relativement tranquille et préservé.

Le Président demande s'il y a questions par rapport aux réponses données.

M. Rodieux demande à présenter une résolution. Le document est distribué à l'assemblée.

M. Gilliéron demande un amendement au point 4 de la résolution. Il indique qu'il s'agit d'une « zone agricole », non pas d'une « zone de villégiature et de détente ».

M. Broeksmit demande, concernant le point 2 de la résolution, s'il est possible que des décisions soient prises par des personnes extérieures, sans l'implication de Commugny ?

M. Rodieux répond que le Canton veut récolter des voix en instrumentalisant l'écologie, mais qu'il n'est pas un expert.

Le Président rappelle que la phrase mentionne qu'il s'agit d'une demande, il précise aussi que le Conseil n'a pas la prérogative légale d'empêcher une municipalité d'avoir une discussion. Le Conseil aurait le droit de refuser tous préavis concernant une dépense.

M. Schuler demande si le point 2 de la résolution reste pertinent ?

Le Président répond que c'est au Conseil d'en décider.

M. Gonthier indique que le début du paragraphe du point 2 de la résolution n'est pas clair. Il faudrait trouver une autre formule.

M. Schuler répond que ce n'est pas dramatique de laisser ce point tel quel. Cela revient à dire que les parties en charge ont écouté le Conseil communal.

M. Rodieux désire que toutes les discussions au sujet du chemins des Pins soient arrêtées. Celles-ci ne mènent à rien et durent depuis pas mal d'années.

Le Président indique la résolution représente l'expression de la volonté politique de l'organe représenté par le Conseil.

M. Schuler rajoute que cela permet de mesurer la capacité ou la volonté de l'exécutif à dialoguer ou agir sur une suggestion du législatif.

Mme Decurnex Gonzalez salue le travail exécuté et a l'impression que plus les discussions avancent, plus le Conseil aura de poids pour refuser un futur préavis. Le Conseil peut demander l'abandon des pourparlers, mais son avis ne sera pas demandé en cas de discussions. Si un projet doit se faire, le Conseil aura le dernier mot par rapport à des préavis.

M. Flescher indique que l'idée est de ne pas engager de frais supplémentaires sur ce dossier.

M. Schuler sera très clair sur la volonté du législateur et soutiendra, avec les modifications discutées, la résolution préparée.

Mme Bärtsch remarque qu'il s'agit d'un signal à la Municipalité.

M. Rodieux ne comprend pas ce législatif qui est sur les pattes arrière. Dans une démocratie, le législatif est le patron. L'exécutif est là pour réaliser, mettre en œuvre et exécuter.

M. Schuler est d'accord avec M. Rodieux. Cela n'est pas un problème de loi, mais la manière dont l'Exécutif s'est engagé à dialoguer avec les personnes représentant l'électorat. Nous prendrons acte de ce que certains membres de la Municipalité ont daigné ou non, prendre en compte l'avis du législatif.

Le Président indique que le Conseil a l'occasion d'exprimer sa volonté ce soir.
Il demande si d'autres amendements ou modifications sont demandées.

Le Président propose de voter l'amendement proposé par M. Gilliéron, à savoir la dernière phrase du point 4 de la résolution :

« Le Conseil désire que le chemin des Pins garde sa vocation agricole et soit tout autant reconnu comme zone de villégiature et de détente (...) »

L'amendement du point 4 de la résolution est accepté par 32 pour, 2 contre et 3 abstentions.

La résolution amendée est acceptée par 30 pour, 2 contre et 5 abstentions.

11.DEMANDE DE TRANSFORMER LA COMMISSION CONSULTATIVE AYANT TRAVAILLE SUR LES STATUTS DE LA NOUVELLE ASSOCIATION INTERCOMMUNALE (ASSOCIATION JOINTE ASCOT-AJET), EN COMMISSION AD HOC APEJ POUR TRAVAILLER ET RAPPORTER SUR LE PREAVIS A RECEVOIR DEBUT 2021

Le Président rappelle qu'il y a pour le moment deux délégations (ASCOT et AJET) et que les membres de ces deux associations intercommunales composent la Commission consultative.

Il s'agit de transformer la Commission consultative en Commission ad-hoc APEJ (Association pour l'Enfance et la Jeunesse). Les membres de cette Commission sont Mesdames Ansermet, Dittli-Lemoing, Helmers, Marzari, et Piguët et Messieurs Afanou et De La Fuente.

La demande de transformation en Commission ad hoc APEJ est approuvée à l'unanimité.

12.CONSULTATION DU CONSEIL COMMUNAL CONCERNANT UNE ACTION D'AIDE AUX COMMERÇANTS DE COMMUGNY PAR LE BIAIS DE LA DISTRIBUTION DE BONS-VALEUR : ACCORD DE PRINCIPE POUR UN DEPASSEMENT DU BUDGET 2020 OU ACCORD POUR UN PREAVIS A FAIRE VOTER LE 17 MARS 2021, SANS PASSER PAR LE PROCESSUS DU RENVOI DU PREAVIS AUX COMMISSIONS CONCERNEES

Mme la Syndique informe que la Municipalité a été interpellée dernièrement par des aînés, dont un membre de l'assemblée, concernant l'absence de sortie des aînés du mois de juin et de repas au mois de décembre.

La Municipalité a regardé ce qui a été fait dans les communes alentours et dans le District.

Toutefois, certains reprochent que beaucoup de choses sont faites pour les aînés et pas assez pour les familles. A Chavannes-de-Bogis, par exemple, un bon pour l'Auberge communale, d'une valeur de CHF 40.-, a été offert à chaque aîné.

Mme la Syndique rappelle que toutes les manifestations de 2020 ont été annulées. La Municipalité souhaiterait concilier un geste convivial pour les habitants de Commugny et dans le même temps, un geste de soutien pour les commerces locaux, touchés par la pandémie.

Il s'agit de trouver une proposition pour soutenir les commerçants du village, en offrant des bons aux habitants, dont la valeur serait à déterminer, par exemple CHF 50.- par ménage. Il y a environ 1'100 ménages à Commugny, ce qui représenterait une enveloppe de CHF 50'000.--.

Ce montant n'étant pas prévu dans le budget et la Municipalité souhaite débattre avec le Conseil sur la pertinence de partir sur une action de ce type, soit avec un accord de principe pour le dépassement du budget de cette année ou par le biais d'un préavis complet présenté début 2021, sans l'étape d'entrée en matière.

Le Président résume la proposition de la Municipalité, à savoir d'accepter le principe de la dépense avec un dépassement du budget 2020, ou bien accepter la présentation d'un préavis au prochain conseil le 17 mars 2021, la dépense sera alors faite suite au vote en 2021.

M. Schuler souhaite qu'une proposition spécifique soit faite au moyen d'un préavis ultérieur.

M. Rodieux indique que les seniors ne sont pas à plaindre. Il propose d'utiliser l'argent économisé par l'annulation des sorties d'aînés en le donnant à ceux qui en ont besoin, par exemple le personnel soignant de Nyon, les gens qui ont assuré la bonne marche des affaires, les facteurs, le personnel déchetterie, etc.

M. Williams demande si le report de ce sujet à une prochaine séance, ne sera pas trop tard ? Certains commerçants auront fait faillite.

Mme la Syndique indique que, comme le suggère M. Schuler, tous les commerçants n'ont pas traversé cette période de la même manière. Il n'y a pas de liste exhaustive. Par exemple, l'épicerie du village a fonctionné de manière plus intensive durant cette période. Le but n'est pas d'englober tout le monde.

M. Schuler demande à la Municipalité de réfléchir et de préparer une proposition structurée.

M. Weisskopf a fait partie des personnes ayant suggéré cette démarche, en pensant aux commerces locaux. Il se réfère également à l'initiative de Gastro Vaud du mois de novembre, en soutien aux restaurateurs, vigneron, bouchers, etc. S'il est décidé de passer par cette initiative, cela sera limité aux entreprises participantes, comme par exemple, le Motel du Léman et la Cave de la Charrue. Il rajoute qu'il faut agir maintenant.

M. Hermanjat complète la remarque de M. Weisskopf en indiquant que l'action de Gastro Vaud est terminée, mais qu'une autre action a été renouvelée par le Canton de Vaud, via les bons WelQome.

M. Schuler demande s'il ne serait pas plus simple de rejoindre une initiative déjà existante.

Mme la Syndique répond que si le Conseil estime qu'une des initiatives existantes correspond et que la Municipalité peut aller de l'avant, cela leur convient.

Mme Naegeli indique que les actions WelQome et Gastro Vaud touchent uniquement les vigneron et la gastronomie, mais que les autres petites entreprises sont oubliées. Elle ne trouve pas cela très logique pour le village. Elle demande qu'une analyse concrète soit faite pour savoir qui profitera de ces bons et quels commerçants du village.

Le Président propose de voter les deux propositions, à savoir :

1. Un accord de principe pour un dépassement de budget de CHF 50.- par ménage
2. Un accord de principe pour un préavis présenté le 17 mars 2021, avec une proposition plus structurée.

M. Gonthier demande si rejoindre une action existante serait plus intéressante que CHF 50.- par ménage ? Et si cela ne serait pas mieux de rejoindre un projet plus ambitieux ?

Le président soumet les deux propositions au vote de l'assemblée.

- 1. L'accord de principe pour un dépassement du budget de CHF 50.- par ménage est refusé par 19 contre, 9 pour et 9 abstentions.**
- 2. L'accord de principe pour un préavis présenté le 17 mars 2021 est accepté avec 29 pour, 4 contre et 4 abstentions.**

13. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Le Président demande s'il y a des questions ou des propositions.

M. Rodieux a remarqué, dans la zone agricole au-dessus de Commugny, la présence de panneaux à différents endroits, expliquant les cultures. Il salue cette initiative et trouve cela très intéressant.

Dans la même idée, Mme Decurnex Gonzalez demande si des panneaux bleus « tenir son chien en laisse » pourraient aussi être posés dans cette même zone, comme déjà fait dans d'autres communes ?

M. Schaub répond que les panneaux sont commandés. Il y a également un projet pour que les poteaux, portant ces panneaux, portent également une poubelle.

M. Williams demande, concernant la projection du budget pour les 5 années à venir, s'il est possible de rappeler les coûts de la Piscine-patinoire, pour les dépenses futures ?

Mme la Syndique répond que le sujet n'est pas oublié, malgré le stade administratif et judiciaire du projet. Il est prévu qu'une partie soit prise en charge par l'APEJ (anc. ASCOT) et l'autre, directement dans les comptes communaux. Au sein d'ARSCO, une réflexion est déjà en cours pour commencer à structurer différemment le budget pour intégrer ce poste.

Ce sujet reviendra l'année prochaine, après décisions des tribunaux.

M. Flescher demande quand paraîtra le prochain « Commugnycation ». Il pense que c'est important que la population soit informée sur les divers commerces de la commune et ce qu'ils peuvent proposer aux habitants pour faire leurs achats.

M. Schaub répond que le « Commugnycation » sera distribué fin janvier, début février 2021. Mais qu'il serait plus efficace de faire cette démarche via le site web de la Commune ou dans un « tout-ménage ».

Mme Naegeli demande, concernant les entrées en matière et les postulats en attente, si la Municipalité pense passer un ou deux préavis avant la fin de la législature ?

Mme la Syndique répond que oui. M. Golay a bien avancé sur l'éclairage public et qu'un préavis pour la mise en normes de l'éclairage public sera présenté au prochain Conseil.

Mme Dittli-Lemoing constate qu'il est très difficile de contacter le greffe, que ce soit par téléphone ou par e-mail. Elle rajoute que sur le site internet de la Commune, les numéros de téléphones et adresses e-mail des Municipaux sont absents.

De plus, elle souhaiterait savoir quels Municipaux se représentent à la prochaine législature ?

Mme la Syndique répond, concernant la difficulté de contacter le greffe, que des soucis téléphoniques sont survenus, pendant quelques temps. Les appels portaient directement sur le répondeur. Le prestataire a été contacté et le problème corrigé. Par rapport aux e-mails, elle indique qu'il n'est pas forcément possible de répondre aux messages dans les 24 heures.

Par ailleurs, la fermeture de la porte d'accès à la maison de commune est la seule manière de répondre aux normes OFSP. Il n'y a pas d'accès direct à l'accueil. Aux heures d'ouvertures, l'administration est accessible sur rendez-vous.

Mme la Syndique informe que pour la prochaine législature, sur les 5 membres actuels de la Municipalité, quatre d'entre eux se représentent. M. Maillebiau annonce qu'il ne se représente pas.

M. Weisskopf revient sur l'information donnée par Mme la Syndique concernant les CHF 3'000.- pour « SOS Communes » votés à l'unanimité par le Conseil. Suite à l'interpellation de Mme Jaccoud, du Parti Socialiste, Le Conseil d'Etat avait répondu qu'il n'était pas possible aux communes de soutenir le projet.

Toutefois, il a aussi été dit que le Conseil d'Etat n'est pas une autorité de recours. Le Parti Socialiste a aussi déclaré ne pas vouloir judiciairiser le processus. Donc si la Commune décide de donner CHF 3'000.-, il n'y a aucun risque de passer devant le tribunal du District. La Municipalité a donc la discrétion de donner ces CHF 3'000.--.

Mme la Syndique répond que ce n'est pas l'information qui a été reçue de la Préfecture. Elle va se renseigner.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt ainsi ce point et demande à la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de décisions.

Le procès-verbal de décisions est lu et accepté à l'unanimité.

Le Président indique que les feuilles d'inscriptions sur la liste d'Entente, pour la nouvelle législature, sont disponibles à la fin de la séance. Une fiche d'informations, avec photo, dont les renseignements apparaîtront dans la brochure de candidature, est également à compléter et à rendre avant le 18 Janvier.

Avant de souhaiter de belles fêtes à l'Assemblée, Le Président informe qu'en lieu et place du repas de Noël, un panier garni, avec des produits locaux sera remis à chaque Conseiller. Il remercie M. Vora, initiateur de cette démarche et MME Decurnex Gonzalez et Helmers pour son exécution.

Mme Decurnex Gonzalez rajoute qu'il s'agit de produits provenant de chez Cédric Kilchherr, exploitant le domaine En Trembley. Ce dernier a aussi offert des pommes, disponibles à la sortie.

Le Président remercie également l'Huissier et la Commune de Coppet pour son bon accueil et souhaite un Joyeux Noël à toute l'Assemblée.

Le prochain Conseil communal aura lieu le mercredi 17 mars 2021 à 20h15.

La séance est levée à 23h43.

Le Président

La Secrétaire

Christian Lowe

Nathalie Helmers